

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1103

présenté par
M. Delaporte

à l'amendement n° 746 de M. Vojetta

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« à toutes ses publications ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement permet de préciser que les publications ne seraient plus accessibles aux moins de 18 ans et pas les comptes des utilisateurs.